

En partenariat avec MSV Normandie

BULLETIN D'INSCRIPTION
VALANT CONTRAT SIMPLIFIÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation Mixte Digitale :
« Fertilité du sol et itinéraires techniques en maraîchage sur sol vivant »

Numérique (2h) : à faire entre le 1er février et 28 février
 19/20 février : au Lycée Agricole Pays de Bray, Le Château, BREMONTIER MERVAL (76 220)
 28 mars : Visite de ferme chez J.R Dufeu et V. Thuillier - Chemin du Torp à Fécamp (76 400)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution d'un montant de 150 euros à l'ordre de « Ver de terre production » (VDT) à : *Mme Duchemin-Ver de terre production- 13 chemin des Peltier - 27160 Breteuil sur Iton*

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours si installation de moins de 2 ans)
- en cours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA 3P daté de l'année en cours)
- autre (nous contacter pour devis)

Nom, prénom	
Statut et année d'installation	
Date de naissance	
Adresse	
email	
Tel fixe ou portable	
Niveau d'études	

Le/la stagiaire (signature) Fait à Le	Le/la responsable formation VDT (signature et cachet) Fait à le
---	--

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (Ver de terre production) et signé par les 2 parties.
 Activité d'organisme de formation enregistrée auprès du préfet de la région Normandie

Conditions d'inscription aux formations Ver de terre production

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants, convocation et modalités d'évaluation de la formation sont communiquées par email.

3. Dispositions financières : la participation financière demandée ne tient compte du statut auprès du fond de formation VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

> un chèque de caution de 150 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules .

4. Interruption du stage:

> en cas d'annulation ou de cessation anticipée de de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les chèques de caution retournés

> si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dument reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et le chèque de caution renvoyé

> en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dument reconnue, les sommes (caution) versées à Ver de terre production ne seront pas remboursées.

5. Délai de rétractation : à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. Clause particulière : nous nous réservons là possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de la juridiction la plus proche sera compétent pour régler le litige.